BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2041

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

454 087 420 RCS Paris.
FAMITHI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 400000.00 EUR.
Adresse : 112, rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris.
Précédent propriétaire : 892 344 706 RCS Paris. **THIPEN.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : FAMITHI Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 112 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris Capital : 400000.00 EUR Numéro unique d'identification : 454087420 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : THIPEN Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 55 boulevard Pereire 75017 Paris Capital : 315000.00 EUR Numéro unique d'identification : 892344706 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 499001.00 EUR - passif de 79629.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera procédé à l'échange de titres de la Société absorbante contre les titres de la Société absorbée, sur la base de leurs valeurs réelles au jour de la Fusion. Il est proposé qu'un titre de la Société absorbante soit attribué en contrepartie de l'apport de 1722,74 titres de la Société absorbée. Le rapport d'échange donne lieu à une indemnité de rompus d'une valeur de 1.942 €. Augmentation de capital : Compte tenu du rapport d'échange proposé, la Société absorbante augmentera son capital de 91.000 € par création de 182 titres, d'un montant nominal de 500 € chacun. Le capital de la Société absorbante sera ainsi porté de 400.000 € à 491.000 €. Montant prévu de la prime de fusion : 326.430€ . Date du projet commun de fusion : 24.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société FAMITHI : 26.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société THIPEN : 26.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..